

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse**

Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du Mercredi 16 juin 2021

N° 815 | 2021

Objet : Décision du Président relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	1	Présents avec voix délibérative :	7
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	0
Votants :	1	Votants :	7
Nombre de voix exprimables ¹ :	3	Nombre de voix exprimables ¹ :	7
Suffrages exprimés :	3	Suffrages exprimés :	7
Quorum² constaté = 8		Total des suffrages exprimés : 10	

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi seize juin à quinze heures, dans le cadre des dispositions prévues par la loi n° 2020-1379 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire², le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Paul BARBARY, Président du syndicat mixte. La réunion de l'organe délibérant s'est ainsi tenue par visioconférence accessible depuis l'adresse https://meet.jit.si/AMD_CS4_16juin et retransmise en direct sur <https://www.youtube.com/watch?v=R9I0OpKHLdM> après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du mercredi 9 juin 2021. Le quorum, fixé au tiers des membres en exercice³, soit 4 personnes présentes ou représentées, était atteint (8 élus présents).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Mesdames : Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Martine ROUMEZY (titulaire), Marie-Pierre CHAIX (titulaire), Christine FOUR (titulaire), Nadège VAREILLE (suppléante)

Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Alain DEFFES (titulaire), Philippe EUVRARD (titulaire)

Etaient présents sans voix délibérative :

1. *Autres présents :*

Mesdames : Alice Bourry, Jacqueline Bith

Etaient absents ou excusés :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Véronique CHAIZE (suppléante), Stéphanie BARBARTO (suppléante), Anne CHANTEREAU (suppléante), Mireille DESESTRET (titulaire), Hélène LACROIX (titulaire), Isabelle FREICHE (suppléante), Barbara TUTIER (suppléante)

Messieurs : Denis DUCHAMP (suppléant), Christophe FAURE (suppléant), Mathieu LACHAND (titulaire), Emile LOUCHE (suppléant), Patrick OLAGNE (suppléant), Olivier PEVERELLI (titulaire) Denis REYNAUD (suppléant), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant)

¹ Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

Objet : Décision du Président relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie**Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- la décision ci-annexée

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance d'une décision du Président prise le 1^{er} juin dernier en application des délégations du comité syndical et ci-annexée :
 - o Celle-ci a pour objet la contractualisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2021 pour assurer ponctuellement la trésorerie de la collectivité.
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués, je vous propose :
 - o DE CONSTATER la décision du Président prise de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drome Ardèche pour assurer ponctuellement la trésorerie de la collectivité.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :		
10 vote(s) « POUR »	0 vote(s) « CONTRE »	0 abstention(s)

- o CONSTATE la décision du Président prise de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drome Ardèche pour assurer ponctuellement la trésorerie de la collectivité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte.

